

Sixième édition de la Journée nationale du Drapeau / Libre-propos

L'unité nationale à l'épreuve de la géopolitique

Flavien ENONGOUÉ *

Libreville/Gabon

A propos de l'unité nationale, il m'a été souvent donné d'entendre dans le milieu universitaire, et de lire sous la plume d'analystes respectables que, de tous ceux qui ont eu la charge de conduire le destin du Gabon, c'est Omar Bongo Ondimba qui a davantage contribué à la fragiliser qu'à la renforcer. En cause : la mise en place d'un système de cooptation des membres de l'élite administrative et politique s'appuyant principalement sur la référence à la localité et/ou la communauté d'appartenance. Ce système est connu sous le vocable de « géopolitique », dont beaucoup se plaisent, par ailleurs, à en souligner l'usage inapproprié.

L'homme lui-même se donnait pourtant à voir comme le Père de la nation gabonaise, et faisait de son unité l'horizon de l'action politique : « Aussi, bien que le Transgabonais ne constitue qu'une infime partie dans le processus de l'unité et de la solidarité nationale, je voudrais, pour terminer, vous rappeler que désormais le mot clé pour nous reste celui de l'Unité nationale. Parce que nous devons penser Unité nationale, nous devons manger Unité nationale, nous devons respirer Unité nationale, nous devons marcher avec ou sans voiture, avec toujours l'Unité nationale. Celui qui désormais oubliera les mots Unité nationale dans son discours lorsqu'il s'adressera à moi, je ne lui répondrai pas comme cela se doit, mais je lui répondrai par d'autres mots ». (Discours de clôture du 3ème Congrès ordinaire du Parti Démocratique Gabonais (PDG) 17 - 20 mars 1986).

En optant pour le parti unique en 1968, Omar Bongo Ondimba avait la conviction que le pluralisme politique constituait la principale menace à l'unité nationale, par le fait que l'appropriation africaine du pluralisme en général, et gabonaise en particulier, conduisit à faire de l'ethnicité politique la variable structurelle de la vie publique. Il se référait souvent au climat délétère qui prévalut jusqu'à la création du Parti démocratique gabonais, en grande partie dû au fait que les acteurs politiques étaient perçus et se percevaient eux-mêmes comme représentatif de leur communauté d'appartenance.

A l'épreuve de la pratique du pouvoir, il s'est résolu à composer avec une réalité donnant à constater la prégnance de la référence aux identités ethno-régionales dans les rivalités pour le pouvoir.

Le recours au vocable de « géopolitique », pour traduire cette prise en compte, ne me paraît pas manquer de fondement. Il ne s'agissait pas de la « géopolitique externe », mais de la « géopolitique interne », renvoyant aux rivalités pour l'accès aux positions de pouvoir entre représentants des communau-

tés ethniques au sein d'un même territoire. Pouvait-il en être autrement ?

A bien analyser les choses, il s'agit en vérité d'un problème de fond qui touche à la conception que les politiques et les populations ont de la représentation hyperbolique du peuple, ce, avant même l'accession de notre pays à l'indépendance.

Il suffit, pour s'en convaincre, de constater la centralité de la place qu'occupe la question de l'unité de la nation gabonaise dans le débat public bien avant l'indépendance. Entre les deux principales formations politiques de la période inaugurale du pluralisme politique dans notre pays, à savoir l'UDSG et le BDG, chacune voulut passer pour la vitrine réelle de cette indispensable union nationale, accusant l'autre de la menacer.

Le choix du couple Léon Mba/Paul Gondjout de donner au journal de leur parti le titre de L'Union gabonaise, s'inscrivait dans cette logique de revendication d'une différence fondamentale avec Jean Hilaire Aubame et son UDSG, accusés de sectarisme ethnique. L'unité de la nation se révéla chez eux incompatible avec les divisions politiques, régionalistes ou tribales. Aussi soutenaient-ils que : « Il n'y a pas deux Gabon, ni quatre, il n'y en a qu'un seul qui a neuf régions. Il n'y a que des Gabonais, qui sont les fils du Gabon. Ils doivent s'entendre et vivre ensemble en paix. Ils ont un gouvernement, ils ont une Assemblée, et cela suffit pour leur donner l'idée qu'ils sont tous frères. »

Mais dans la pratique, les choses se révélèrent plus complexes. Ainsi qu'en témoignent l'offensive menée par chacun des deux partis lors des élections législatives du 2 janvier 1956 pour s'assurer le contrôle de la Ngounié, alors « première région électorale du pays avec 20 499 inscrits [...], juste avant le Woleu Ntem (20 447 inscrits) ». Pendant que l'UDSG jetait son dévolu sur Jean-Jacques Boucavel, le BDG rallia à sa cause Vincent de Paul Nyonda (cf. Florence Bernault, *Démocraties Ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940 - 1965*, Paris, Editions Karthala, 1996, p.226).

Preuve qu'il existait déjà à cette époque une hésitation à choisir entre deux conceptions de l'unité nationale et partant de la représentation politique avec, d'une part, une représentation qui reflète la diversité ethnique (représentation-reflet) et, d'autre part, une représentation qui élabore (ou construit) la volonté générale (représentation-élaboration).

En charge des affaires publiques depuis la proclamation de la République gabonaise, c'est Léon Mba qui, habité par le modèle républicain du creuset, allait tenter d'imprimer sa marque dans la réalité institutionnelle comme dans la société pour faire prévaloir la conception de la représentation-élaboration.

Il est en effet rapporté qu'il encourageait les Gabonais à se marier avec des compatriotes d'autres ethnies ou d'autres régions, à apprendre d'autres langues du pays que leur langue maternelle. Lui-même parlait couramment l'omien et s'était initié au Bwiti chez les Tsogo. Il pensait que de ce brassage tout à la fois physique et culturel résulterait chez chaque citoyen la nécessité d'une sortie, tout au moins subjective, en dehors de la solidarité tribale ou ethnique, au profit de la conscience naissante d'une communauté de destin politique au sein d'une même nation. Difficile d'évaluer avec précision la portée ou la trace de ce volontarisme.

Toujours est-il que, un demi-siècle plus tard, à écouter et à lire ce qui s'est murmuré, dit et écrit à la faveur du renouvellement du Bureau du Sénat et de la composition du nouveau gouvernement, on peut affirmer que la promesse des fleurs n'a pas porté les fruits escomptés. Bien qu'il n'existe pas officiellement de systèmes locaux de pouvoir, on observe toujours une participation des acteurs au théâtre politique national « selon une expression politique centrée sur les lieux ». L'analyse des principales séquences de l'histoire du pluralisme politique dans notre pays donne en effet à observer que, malgré la profusion des prétendants, la scène politique nationale se révèle souvent être, au moment où se dispute réellement le contrôle du pouvoir d'Etat, un jeu à trois acteurs principaux, avec une variation plus ou moins sensible des lignes de fracture, du rapport de force en fonction de la conjoncture politique du moment et de l'origine des acteurs.

Même lors de la séquence initiale du pluralisme, marquée, comme on l'a déjà dit par le face-à-face entre l'UDSG et le BDG, on avait pu noter, à la faveur de la campagne référendaire de 1958, l'irruption sur scène du PUNGA de René Paul Souzate, après la tentative avortée de François Meyé, élu de Ndjolé, de lancer une troisième force regroupant les élus de l'hinterland pour contrôler la formation du Conseil du Gouvernement, issu des élections de 1957. Contacté pour en faire partie, Vincent de Paul Nyonda, élu de Mandji, déclina l'offre au motif qu'il était déjà « engagé dans le giron du BDG » ; il regrettera plus tard le rendez-vous manqué avec l'histoire.

Tout compte fait, malgré le volontarisme affiché par Léon Mba, puis les professions de foi du parti unique, visant à donner à la nation gabonaise le visage du creuset républicain, et parvenir ainsi à une représentation politique du peuple ignorante des identités ethno-régionales, c'est la conception contraire qui a survécu : une nation melting-pot dont la représentation politique se traduit comme reflet de la diversité de sa composition ethno-régionale.

Que faire alors aujourd'hui du

cauchemar de la géopolitique ? A ce qui semble, plus personne n'en veut. Et il faut s'en réjouir, ne serait-ce que pour les nuits calmes qui en résulteront. La volonté de changer de paradigme s'affirme.

De la longue expérience vécue sous l'empire de la représentation-reflet, nous gagnerions à retenir ce que son corollaire, la géopolitique, portait comme promesse d'un meilleur « vivre ensemble, égaux et différents ». Point n'est besoin de rappeler que le partage institutionnel du pouvoir, qui en était l'expression, constituait un moyen efficace de porter au cœur de l'Etat, la diversité ethno-régionale réelle de sa base, ce, pour se prémunir contre toute démarche politique centrifuge de la part de prétendants dont la parole vindicative et les actes se nourriraient du sentiment diffus d'exclusion ou de marginalisation de la communauté nationale.

Fort de cet acquis qu'est la stabilité du vivre ensemble, la réforme consisterait à réduire significativement la pertinence politique prêtée alors aux identités ethno-régionales, en circonscrivant dorénavant le rôle de l'entrepreneur identitaire au simple lobbying. Une interdiction formelle lui sera signifiée non pas d'exister mais de prétendre monter sur scène.

Comme ailleurs où sa présence est admise avec ou sans reconnaissance, il devra « rester aux portes des assemblées et dans les coulisses des cabinets ministériels plutôt que de tenir les leviers des commandes ». Le but de la manœuvre est qu'il parvienne, dans l'ombre, à exercer une influence sur les dirigeants politiques, seuls acteurs à même de décider pour le peuple dès lors qu'ils ont ou auront reçu de lui un mandat d'agir, par la magie du suffrage universel.

On se rend bien compte qu'à la base de ce qu'il faut faire advenir, à savoir la représentation-élaboration, se trouve l'individu, sujet exclusif du droit de vote. L'électeur peut être, comme on dit, « captif de ses solidarités objectives », telles que la tribu, l'ethnie ou la région d'origine, on considère en démocratie qu'il se prononce à titre individuel sur le choix d'un ou des représentant(s) ayant individuellement ou collectivement fait acte de candidature, avec ou non le soutien d'un ou plusieurs parti(s). Il est admis par principe qu'il jouit d'une indépendance du jugement garantissant l'expression de sa liberté dans l'isoloir, entendu plus haut comme « une petite incarnation de la conscience ».

Or, cette admission du principe de la liberté de l'électeur ne doit pas être simplement formelle, mais procéder d'une réalité sociale objectivement observable, faute de quoi, la relation contractuelle qui rendrait possible la transaction de la représentation politique reposera sur un marché de dupes. En cause, un formidable malentendu entre un électoralat majoritaire-

ment captif des solidarités objectives, opérant son choix principalement sur la base des référents identitaires, en l'occurrence tribales et/ou ethno-régionales, et des représentants politiques qui, eux, seront persuadés d'avoir été élus sur des attentes obéissant à d'autres logiques, en l'occurrence politiques, économiques et sociales. Le saut qualitatif envisagé en terme de changement de paradigme, afin de sortir définitivement de la conception de la « représentation-reflet », requiert donc de rompre avec un tel malentendu, en travaillant à l'émergence d'une « société des individus ».

Mais ce qui fait fondamentalement problème, c'est, de mon point de vue, la difficulté d'exister dans nos sociétés africaines en tant qu'individu, c'est-à-dire de mener sa vie suivant le principe de la liberté de penser et d'agir par soi-même. L'indépendance du jugement attendu de l'électeur n'est que la traduction dudit principe dans le domaine politique. Mais l'exigence ne vaut pas que pour l'isoloir ; je dirai même qu'on s'y conformera d'autant mieux le jour du vote qu'on s'y soumet déjà au quotidien : à la maison, à l'école, au travail, etc.

Chacun de nous peut par exemple constater le pouvoir tyrannique qu'exerce au quotidien le préjugé ethnique dans nos façons de penser et d'agir, en privé comme dans l'espace public. C'est que, enveloppé complètement dans la chaleur maternelle du préjugé ethnique, nous avons du mal à nous en extirper pour laisser place à l'indépendance du jugement. Le jour venu d'accomplir notre devoir civique d'électeur, les représentations qui configurent notre regard sur les autres, considérés avant tout du point de vue de leur appartenance tribale, ethnique ou régionale, vont davantage nous inciter dans l'isoloir à préférer d'emblée le choix d'un vote de sang ou de cœur, plutôt que de raison.

Aussi, travailler à l'émancipation du citoyen gabonais de cette tyrannie du préjugé ethnique, c'est œuvrer à l'inscrire dans la dynamique individualiste des sociétés démocratiques, fondée sur l'égalité de dignité de ses membres et fonctionnant en totale rupture avec le principe éculé de l'honneur hiérarchique. Là est la base solide du changement de paradigme espéré, ce qu'on appelait jadis « le changement de mentalités ». Tâche herculéenne d'éducation permanente à la citoyenneté, incombant aussi bien à l'Etat qu'à chacun de nous, invité à accomplir tous les jours des exploits sur soi-même et autour de soi, à travers les différents cadres de socialisation que sont la famille, l'école, le travail, etc.

* Maître-Assistant de Philosophie politique Université Omar Bongo (UOB).